

# CAPD « Hors classe » le 8 juin 2020

Présents pour l'administration : Mme Maurice, M. Massenet, Mme Bellais, Mme Pinazzo et Mme Carré.

Présents pour les représentants du personnel :

- 2 Sud Education
- 3 SGEN-CFDT
- **2 SNUipp-FSU : Floriane Grondin et Bernard Hodoul**

## Déclarations

- SNUipp-FSU (voir en PJ sur notre site)
- Sud Education

Réponse du secrétaire général (M. Massenet) aux déclarations. Il ne dérogera pas à la nouvelle loi de la fonction publique et ne nous donnera aucune information sur le mouvement.

D'après lui, les conditions sanitaires n'auraient pas permis la collaboration entre les représentants du personnels et l'administration...

*Nous sommes pourtant très habitués à présent aux audio-conférences qui auraient permis de maintenir ce travail. Et alors que les restrictions sanitaires s'allègent dans les écoles notamment pour l'organisation des conseils d'école, l'administration n'est pas en capacité de réaliser une commission en présentiel...*

*De plus, aucunes réponses n'est faite au sujet des nos courriers toujours en attente !*

## Promotions à la Hors-Classe

Pour répondre à notre demande au sujet de la place de l'AGS totale dans le barème, Mme Maurice répond que l'on ne peut pas agir sur le barème national.

*Cela n'est pas tout à fait exact... Effectivement les éléments de barème sont nationaux et doivent tous apparaitre mais la valeur de chacun aurait pu être différent. Il n'est donc pas impossible de mettre plus en avant l'AGS par rapport à l'avis du DASEN, cela s'est fait dans d'autres départements. Mais la DSDEN 05 s'y refuse...*

Il y avait des personnes sans avis, n'ayant pas eu de rendez-vous de carrière. Pour celles-ci, les IEN ont apporté une appréciation.

*Basée sur ? ...*

2 recours pour révision de barème ont été faits et ont été acceptés :

- L'un est passé d'un avis « satisfaisant » à un avis « très satisfaisant »
- L'autre d'un avis « à consolider » à « satisfaisant »

L'avis du DASEN ayant suivi celui des IEN, ce dernier n'a donc pas émis d'opposition.

### Données chiffrées :

51 personnes promues sur 343 promouvables.

32% d'avis « excellent » et « très satisfaisant ».

Une liste complémentaire est prévue en cas de désistement ou de promotion supplémentaire.

Toutes les organisations syndicales s'abstiennent lors du vote.

*Pour le SNUipp-FSU, c'est notamment par rapport à notre avis sur la place de l'AGS totale.*

## Liste d'aptitude « professeur des écoles »

2 dossiers et un contingent de 2 donc les 2 personnes sont intégrées aux corps des PE au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Pour information, il reste 4 instituteurs dans notre département.

**Les organisations syndicales votent POUR.**

## Questions diverses

### Questions de l'administration :

L'administration demande aux représentants des personnels siégeant en CTM, CTA et CTSD de fournir la liste des représentants susceptibles d'accompagner un personnel lors d'un recours.

### Autres questions :

- Information des collègues au sujet des possibilités de recours du mouvement : la réponse du secrétaire général est que les collègues doivent lire la nouvelle loi de réforme de la fonction publique.
- Candidatures CAPPEI, postes spécialisés, appel à candidature : **Plus du ressort de la CAPD...**
- Postes PES : 10 à la rentrée prochaine.
- Les rendez-vous de carrière annulés à cause du confinement : 7 personnes sont concernées, la campagne sera prolongée à la rentrée prochaine.
- Compte Personnel de Formation (CPF) : campagne en cours...
- Appel à candidature récent sur les postes fléchés : pour pallier les possibles mutations libérant ces postes.
- Contingent classe exceptionnelle : Les données académiques ne sont pas encore traduites au niveau départemental.
- Temps partiel : pas de bilan possible à ce jour car c'est encore en évolution avec le mouvement en cours.

## Question du SNUipp-FSU

- **Serait-il envisageable pour l'année prochaine de revoir l'incohérence d'attribuer les points de rapprochement de conjoint à la seule commune de la résidence administrative du conjoint lorsque qu'il n'y a qu'une seule école dans la commune ? N'est-il pas possible d'élargir un peu sur les communes alentour ?**

L'administration répond que l'on ne peut pas déroger à la circulaire nationale.

*En effet, les éléments de bonification sont régis par une circulaire nationale et académique mais rien n'empêche d'y ajouter des ajustements départementaux pour prendre en compte le contexte local, notamment dans notre département rural. Mais l'administration ne le voit pas ainsi...*

- **Y-a-t-il eu une réunion « mouvement » en visio-conférence proposée aux stagiaires comme cela avait été évoqué ?**

Un message aurait été envoyé aux stagiaires mais aucun d'eux n'aurait répondu.

*Ils ont pourtant tous répondu présents à la visio « mouvement » que nous avons organisée...*

- **Quel cadre réglementaire permet d'accorder ou de refuser une bonification au motif qu'une personne soit à titre définitif ?**

Si le poste déjà obtenu à TD est dans les recommandations du docteur Arnal, la bonification n'est pas prise en compte.

*Quid des postes de TRS qui sont très incertains ?*

- Suite à l'appel à candidature pour les postes particuliers, les collègues qui obtiendront un poste particulier perdront-ils leur précédent poste s'ils étaient à titre définitif ?

Ce n'est plus du ressort de la CAPD...

*Un simple « oui » ou « non » eût été encore moins coûteux en salive et nous aurait satisfaits mais il est vrai que notre question était vraiment impertinente.*

- Les stagiaires mobilisés sur plus d'un mi-temps ont-ils été destinataires d'un ordre de mission ? D'après l'administration, ce n'est pas nécessaire. Même s'ils ne sont pas à l'ESPE, ils sont couverts puisqu'ils sont sur leur école de rattachement...

*Le SNUipp-FSU va se renseigner plus précisément à ce sujet.*

- Titularisation des stagiaires : quelle communication a été faite aux PE stagiaires ? Mme Bellais précise qu'il y a eu une communication nationale et qu'elle a été suivie dans le département.

*Pour le SNUipp-FSU 05, une communication départementale aurait été plus appréciable et rassurante.*

*Pour conclure, cette CAPD a été très frustrante pour les représentants du personnel. Nous sommes de plus en plus empêchés dans notre travail en faveur des personnels, l'administration ayant refusé de répondre à certaines de nos questions car – avec la nouvelle loi de réforme de la fonction publique – elles ne répondent plus aux prérogatives de la CAPD. D'un côté, on refuse de nous fournir des documents sous prétexte que la loi ne l'oblige pas et que ça donnerait plus de travail aux personnels administratifs. Et de l'autre, on ne nous répond pas, ce qui amènera les collègues à contacter directement l'administration, ce qui leur donnera plus de travail... C'est donc une pure volonté d'entrave au travail syndical par la « direction » de la DSDEN 05 cachée derrière un argumentaire qui met en porte-à-faux des personnels administratifs avec qui nous avons toujours bien travaillé et en toute cordialité.*

*Mais nous ne nous laisserons pas abattre et continuerons de vous défendre et de porter vos interrogations par d'autres voies !*

**SNUipp - FSU**